



Bruxelles, le 12 juin 2024
(OR. en)

10602/24
ADD 2

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0404(COD)**

JAI 926
MIGR 254
ASIM 51
SOC 416
EMPL 240
EDUC 198
CODEC 1414
IA 134

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant
création d'un réservoir européen de talents
- Orientation générale
= Déclaration de la Hongrie

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la Hongrie à inscrire au procès-verbal du
Coreper et du Conseil.

Proposition de

**RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL PORTANT CRÉATION
D'UN RÉSERVOIR EUROPÉEN DE TALENTS**

– Déclaration de la Hongrie –

La Hongrie tient à souligner qu'elle apprécie les efforts déployés par la présidence pour trouver un compromis au sein du Conseil lors des négociations sur le réservoir de talents et pour parvenir à un texte équilibré tenant compte des besoins du marché du travail et des aspects liés à la sécurité nationale des États membres.

Au vu des défis qui se posent actuellement en matière de sécurité et des évolutions que connaît la société en raison des migrations, nous estimons qu'une action au niveau de l'UE visant à faciliter l'afflux de ressortissants de pays tiers ne se justifie pas. Nous avons l'intention de résoudre les problèmes liés au marché du travail au niveau national, et nous considérons que les travailleurs issus de pays tiers constituent une solution temporaire et non à long terme.

Tout en reconnaissant pleinement les résultats obtenus par la présidence et en la remerciant pour son travail constructif, la Hongrie, pour les raisons susmentionnées, s'abstient lors de l'adoption de l'orientation générale.
